

GRANDES CULTURES vers une agriculture raisonnée



Dans les années 60, les agriculteurs sont encouragés à produire davantage et à moderniser leur appareil de production en développant leur mécanisation, en généralisant l'utilisation de produits phyto-sanitaires et en agrandissant leurs exploitations.

Ce secteur est traditionnellement couplé avec une activité d'élevage.

Aujourd'hui, comme dans tous les domaines

de l'agriculture, les exigences de la société ont changé et les agriculteurs doivent dans leur quête de rendement croissant, tenir compte de la protection de l'environnement, des évolutions des prix du marché et sont amenés à accroître leur surface agricole utile.

Des surfaces de plus en plus grandes sont à gérer ce qui nécessite de nouvelles compétences en agronomie et en machinisme.



L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE

En amont et en aval des exploitations, les céréales françaises emploient près de **150 000 personnes** dans des activités de fournitures de produits et de services aux agriculteurs, mais aussi de transport, de commercialisation et de transformation (Source : AGPB).

GRANDES CULTURES

Les céréales (blé, orge, maïs...), les oléagineux (tournesol, colza, soja...) et les protéagineux (pois, féveroles...) composent le secteur des grandes cultures.

Aujourd'hui, une exploitation sur cinq est orientée vers les grandes cultures (RGA 2000). **Les céréales occupent neuf millions d'ha** (Source : AGPB).

En dix ans, les surfaces consacrées à la culture des céréales ont augmenté **de 30%**, parallèlement le travail salarié a connu une croissance **de 19%**, avec un accroissement de la taille des exploitations (Sources : Notes et études économiques, Ministère de l'agriculture et de la pêche).

Le secteur des grandes cultures en France représente une place importante dans l'agriculture mondiale, et reste largement soumis aux négociations internationales. **La France est le 5ème producteur de céréales dans le monde, et le 1er producteur de semences de l'UE.**

L'activité professionnelle dans le secteur des grandes cultures englobe l'emploi au sein des exploitations agricoles et des entreprises de travaux agricoles (ETA) qui effectuent des prestations pour les exploitants (travail du sol, semis, traitement, récolte...), mais aussi le travail en CUMA (mutualisation du matériel agricole).

LES ENJEUX ET LES IMPACTS SUR LES MÉTIERS ET LES EMPLOIS



— Le secteur des grandes cultures est parmi le plus mécanisé du monde agricole. Le matériel agricole est de plus en plus sophistiqué (électronique embarquée...), de nouvelles techniques de culture se sont développées (gestion par satellite...).

D'autre part, la société exige désormais le respect de l'environnement, ce qui amène les exploitants à adopter des modes de culture raisonnée.

— En vue d'optimiser et de rationaliser le fonctionnement des entreprises, le regroupement des exploitations se poursuit. Les fonctions incombant aux chefs d'exploitations prennent une nouvelle forme. Certains vont se spécialiser sur les achats de produits phytosanitaires, de matériel ou encore sur la gestion, etc. Parallèlement, les entrepreneurs de ce secteur attendent de leurs salariés une certaine autonomie liée à un bon niveau de technicité.

— Les exploitations associant productions végétales et élevage tendent à se spécialiser soit en grandes cultures, soit en élevage. Les métiers deviennent alors d'une technicité plus importante.

— L'évolution de l'emploi à temps partagé et la technicité accrue du métier apportent à l'exercice du travail une composante relationnelle et organisationnelle plus forte : contacts avec les différents responsables d'exploitation, les techniciens conseil, les concessionnaires de matériel agricole.

— L'agrandissement de la surface des exploitations n'implique pas obligatoirement une augmentation du personnel. Le développement constaté du salariat est dû à la diminution des actifs agricoles. Les entreprises restent majoritairement de petite taille, inférieure à cinq salariés, l'emploi à temps partagé se développe (groupement d'employeurs, entreprises de travaux agricoles...) et les cadres sont présents dans ce type de structures.

LES PRINCIPAUX MÉTIERS DES GRANDES CULTURES

Les dénominations retenues sont les plus fréquemment rencontrées. Cependant, elles peuvent varier d'une région géographique à l'autre.

Dans les entreprises de grandes cultures :

■ **Conducteur de machines agricoles** : il règle et prépare le matériel en fonction des travaux à effectuer et des données climatiques. Il réalise les travaux du sol (labours, semis, amendement...), l'entretien des cultures (fertilisation, traitement, arrosage...) et procède à la récolte. Le conducteur de machines agricoles veille également au bon fonctionnement du matériel (réglage, graissage, vidange...). Il diagnostique et explique les pannes au mécanicien.

■ **Chef de culture** : en plus des travaux décrits ci-dessus, ce dernier a un rôle de gestionnaire : exploitation (choix des cultures, des achats, des investissements), organisation du travail, gestion du personnel. La fonction de chef de culture peut être exercée par un exploitant agricole ou par un salarié amené à seconder le producteur.

Dans les entreprises de polyculture élevage :

■ **Ouvrier polyculture-élevage** : le personnel réalise également les activités liées à l'élevage (alimentation, soins aux animaux, suivi de la reproduction...).

Dans les entreprises de travaux agricoles, les coopératives utilisant le matériel agricole (CUMA) :

En complément de la fonction de conducteur de machines agricoles, intervenant sur différentes exploitations agricoles, le salarié peut être responsable de la réparation et de la maintenance du matériel.

■ **Mécanicien réparateur en matériel agricole** : il entretient, répare, dépanne tous les matériels agricoles (matériel de culture, de récolte, de traitement des sols...).

CONNAÎTRE L'ACCÈS AUX DIPLÔMES ET AUX FORMATIONS

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche et des affaires rurales
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
FORMINFO
1 ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS
Tél. 01.49.55.45.29.
www.agriculture.gouv.fr
www.educagri.fr

Union Nationale des Maisons Familiales et Rurales
d'Education et d'Orientation (**UMFREQ**)
58 Rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS
Tél. 01.44.91.86.86. Fax. 01.44.91.95.45.
Contact : unmfreq@mfr.asso.fr
www.mfr.asso.fr

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (**CNEAP**)
277 rue Saint Jacques 75005 PARIS
Tél. 01.53.73.74.28. Fax. 01.53.73.74.30.
Contact : cneap@cneap.scolanet.org
cneap.scolanet.org

L'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion
(**UNREP**)
94 Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN
Tél. 01.41.83.14.20. Fax. 01.48.91.22.82.
Contact : unrep@unrep-edu.org
www.unrep-edu.org

AVEC OU SANS DIPLÔMES VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES DIFFÉRENTS MÉTIERS

En travaillant dans une entreprise agricole, vous pouvez acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre fonction et développer vos compétences en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour en savoir plus sur les formations de courte durée pour les salariés de l'agriculture, les contrats de professionnalisation, le droit individuel à la formation (DIF), les congés individuels de formation :

Adressez-vous au :

Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations
et des entreprises Agricoles (**FAFSEA**)
65 Rue de Bercy
75012 PARIS
Tél. 01.70.38.38.38. Fax 01.70.38.38.00
Contact : info@fafsea.com
www.fafsea.com

La formation professionnelle vous permet d'évoluer d'un emploi à l'autre.

Une validation de votre expérience par un diplôme est aujourd'hui possible : tout savoir sur la **VAE**.
(Renseignez-vous auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de votre région).

LES PRINCIPALES FORMATIONS DIPLÔMANTES

■ **NIVEAU V**
Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole CAPA
Productions agricoles, utilisation du matériel. Spécialité : productions végétales
Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles BEPA
Conduite de productions agricoles. Spécialité : productions végétales
Agroéquipements
Brevet Professionnel Agricole par Unités Capitalisables BPA par UC
Chef d'exploitation en polyculture élevage / Chef d'entreprise ou Ouvrier hautement qualifié en grandes cultures
Brevet Professionnel Agricole BPA en certificats
Agriculture élevage / Gestion de l'entreprise agricole
Grandes cultures / Conduite et entretien des machines agricoles.

■ **NIVEAU IV**
Baccalauréat professionnel BAC PRO
Conduite et gestion de l'exploitation agricole. Spécialité : productions végétales.
Agroéquipement
Maintenance et exploitation des matériels agricoles.
Bac technologique Sciences et Techniques de l'Agronomie et de l'Environnement (STAE)
Brevet professionnel par Unités Capitalisables BP par UC
Responsable d'exploitation agricole
Technicien recherche et développement / Agroéquipement

■ **NIVEAU III**
Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)
Analyse et conduite des systèmes d'exploitation
Technologies végétales. Spécialités : agronomie et systèmes de culture, amélioration des plantes et technologies des semences, protection des cultures
Génie des équipements agricoles / Gestion et maîtrise de l'eau

MIEUX CONNAÎTRE CE SECTEUR

FNSEA Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants
Agricoles
11, rue de la Baume - 75008 PARIS
Tél. : 01.53.53.47.47 Fax : 01.53.83.48.48
www.fnsea.fr

Les Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia - 75014 PARIS
Tél. : 01.53.91.44.44 Fax : 01.53.91.44.85

FNCUMA Fédération Nationale des Coopératives
d'Utilisation de Matériel Agricole
49, ave de la Grande Armée - 75116 PARIS
Tél. : 01.44.17.58.00 Fax : 01.44.17.58.01
Contact : fncuma@cuma.fr
www.cuma.fr

Sur les métiers de technicien et de cadre
www.apecita.com

Contactez :
l'ANEFA dans votre département ou votre région
www.anefa.org

